



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 61164

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la demande de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) d'instaurer une journée nationale de la Résistance, chaque année le 27 mai ou le jour ouvrable le plus proche quand cette date correspond à un samedi ou un dimanche. Lors de cette journée, non chômée, à côté des éventuelles cérémonies d'hommage au combat de la Résistance qui pourraient être organisées, une information pourrait être faite dans les établissements scolaires sur ce que furent le nazisme, l'occupation, la collaboration et surtout sur ce que furent le combat de la Résistance, les valeurs qui motivèrent les résistants, leur apport à la libération de la France et à la restauration de la République. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage de donner une suite favorable à cette légitime revendication.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, ainsi qu'il l'a déjà affirmé à plusieurs reprises, est très sensible à la conservation de la mémoire de la composante particulièrement importante de l'histoire du second conflit mondial sur notre territoire, que constitue la Résistance. Cependant, le secrétaire d'Etat reste réservé quant à l'institutionnalisation du 27 mai comme date unique de commémoration, car la Résistance n'est pas née en 1943, mais dès juin 1940 ; le général de Gaulle, à Londres, Jean Moulin, à Chartres, et bien d'autres encore ont pris alors des initiatives, qui se sont progressivement étendues et fédérées. Il estime indispensable d'insister sur la nécessité de transmettre à la jeunesse l'engagement de ces hommes et de ces femmes au service des valeurs de la nation, de la république, de la démocratie et des droits de l'homme contre la barbarie nazie ; tout le sens de la « politique de la mémoire » est, en effet, de mieux faire connaître les ombres et les lumières de cette période. Il serait cependant possible de s'appuyer sur la date du 27 mai 1943 pour faire étudier dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, des textes incarnant les valeurs de la Résistance. Les actions de mémoire de l'année 2001 seront notamment consacrées à la commémoration des hauts faits de l'année 1941, tels le serment de Koufra, les exécutions de Châteaubriant ou l'action du réseau du musée de l'Homme. Les services du département ministériel et du ministère de l'éducation nationale sont également prêts à s'associer aux initiatives que prendront les collectivités locales dans ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61164

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2900

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4383